

FLEURY MICHON
au capital de 14.017.058, 85 €
Siège social
La Gare 85700 POUZAUGES
572 058 329 RCS LA ROCHE SUR YON

AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire annuelle et Extraordinaire sera réunie le jeudi 20 mai 2010 à 16h30 à l'ISECA, Zone industrielle de Montifaut, 85700 POUZAUGES, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolution suivants :

. Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion du Conseil D'Administration, rapport du Président du Conseil d'Administration sur l'organisation des travaux du conseil et les procédures de contrôle interne, rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur les comptes consolidés, sur les conventions visées à l'article L 225-86 du Code de Commerce, et sur le rapport du Président du Conseil d'Administration ;
- Approbation des comptes annuels clos le 31 décembre 2009;
- Approbation des comptes consolidés clos le 31 décembre 2009;
- Approbation des conventions réglementées
- Quitus aux membres du Directoire et du Conseil d'Administration;
- Affectation des résultats ;
- Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice écoulé ;
- Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice en cours
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour procéder à des rachats d'actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social dans les conditions prévues par les articles L 225-209 du Code de Commerce ;
- Expiration du mandat des administrateurs et proposition de renouvellement ;
- Expiration du mandat des administrateurs représentant les salariés actionnaires ; proposition de nomination de nouveaux administrateurs représentant les salariés actionnaires ;

. Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Autorisation préalable du Conseil d'Administration en cas de cession d'immeubles par nature, de cession de participations ou de constitution de suretés relatifs aux engagements contractés par notre société ;
- Modification corrélative de l'article 13 des statuts ;
- Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions de notre société dans les conditions prévues par l'article L 225-209.2 du code de commerce.
- Pouvoirs.

Mesdames et Messieurs les actionnaires ont la possibilité de prendre connaissance du texte des projets de résolution soit sur le site internet du Groupe Fleury Michon, www.fleurymichon.fr, soit sur le Bulletin des Annonces légales Obligatoires du 14 avril 2010 (désormais publié uniquement en version électronique).